

DENONCONS

- *Les actes de barbarie et les atteintes massives aux droits fondamentaux commis par le régime des Taliban à l'encontre des femmes d'Afghanistan : suppression de la liberté de circuler, de travailler et d'accéder aux soins ; atteinte à leur dignité et à leur vie privée et familiale entraînant des lésions physiques et mentales irréversibles ; actes constitutifs du crime international de crime contre l'humanité.*
- *L'imposture et le cynisme du régime des Taliban qui prétend souscrire aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme et de la femme.*
- *Le trafic international de drogue auquel se livre les Taliban qui représente 80 % de la production mondiale d'héroïne.*
- *Le fait que les zones contrôlées par les Taliban soient devenues l'épicentre et le creuset du terrorisme international qui menace directement les démocraties.*
- *L'alliance active du Pakistan fournissant le soutien logistique et armé au régime des Taliban.*
- *La « neutralité » de la communauté et des organisations internationales, comme celle des Etats, constitutive d'une authentique complicité dans un tel contexte.*

SOUTENONS

- *La revendication des femmes afghanes tendant au respect de leurs droits fondamentaux.*
- *La résistance de tous les Afghans au régime des Taliban.*

**EN CONSEQUENCE, NOUS PERSONNES ET ORGANISATIONS REPRESENTEES
APPELONS SOLENNELLEMENT**

- **LES ETATS DEMOCRATIQUES**
- **LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**
- **LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1 - A soutenir et à souscrire publiquement à la Charte des droits de la femme afghane, rédigée à Dushanbe le 28 juin 2000 par la communauté des femmes afghanes réunies ce jour.

2 - A mettre en œuvre, et de façon urgente, tout moyen favorisant la mise en place d'un système démocratique en Afghanistan.

Fait à Dushanbe, le 28 juin 2000